

Les subsides

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est le maire Dewar qui l'a fait.

M. Flis: Quand le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, il a abaissé la limite de 50,000 réfugiés à 35,000. Où est l'humanité, la compassion, la sympathie des conservateurs? Quelle aide offrent-ils aux réfugiés?

J'ai parlé aujourd'hui avec M. Jan Kaszuba, le président du Canadian Polish Congress et président directeur-général du Free World Polonia Coordinating Council. J'insiste sur le fait qu'il est le président de ce conseil. Certains députés ne connaissent peut-être pas le terme «Polonia». Il veut dire «le peuple polonais». C'est, à mon avis, un grand honneur pour un Canadien d'être élu président du conseil du monde libre, qui représente 24 pays et 10 millions de personnes d'origine polonaise hors des frontières de la Pologne. M. Jan Kaszuba, le président, est un Canadien remarquable.

Des voix: Bravo!

M. Flis: Je voudrais faire connaître à la Chambre les dernières résolutions du Canadian Polish Congress. Il s'agit pour le gouvernement, premièrement, de décréter un embargo total sur le commerce avec l'Union soviétique et de suspendre toutes les négociations en cours avec les Soviétiques, car ce sont eux les responsables de la crise qui sévit en Pologne. Deuxièmement, il faut cesser toutes négociations commerciales avec le gouvernement de la République polonaise, sauf en ce qui concerne les denrées alimentaires. Le Polish Congress explique pourquoi il fait cette exception. Troisièmement, il faut rappeler l'ambassadeur du Canada à Varsovie, afin de manifester notre indignation devant la violation des droits de la personne en Pologne. Quatrièmement, il faut restreindre ou annuler la représentation consulaire de la République populaire de Pologne et l'amener au même niveau que la représentation canadienne en Pologne. Cinquièmement, il faut présenter des instances à l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de faire cesser la violation des droits de la personne en Pologne.

Mettons de côté notre parti pris politique sur certaines questions et voyons combien de ces résolutions nous pouvons mettre en œuvre en tant que gouvernement. Lorsque je dis gouvernement, je pense aussi à l'opposition officielle et aux députés du Nouveau parti démocratique. Lorsque nous le voulons, nous pouvons mettre nos divergences politiques en veilleuse, comme nous l'avons fait mercredi dernier lorsque des députés et des sénateurs de tous les partis ont participé à un banquet que la Polish Alliance of Canada a offert sur la colline du Parlement pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de fondation de l'une des plus anciennes et des plus importantes organisations polonaises du Canada.

• (2150)

En terminant, je dirais ceci: si nous réussissons à travailler dans l'harmonie une soirée durant à l'extérieur de cette enceinte, nous pourrions certainement en faire autant ici même pour permettre aux Canadiens d'aider les Polonais.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Cousineau: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ne pourrions-nous pas demander le consentement unanime pour que le député puisse poursuivre son intervention?

Des voix: Non.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, en écoutant l'intervention du député de Parkdale-High Park (M. Flis), j'ai cru remarquer qu'il y manquait certainement quelque chose alors que, tout juste après avoir lu le dernier projet de résolution de la Conférence canadienne des Polonais, le député persiste à accorder son appui à un parti qui s'est opposé à une résolution proposée à la Chambre le 17 mai dernier par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui renfermait la disposition suivante:

... et, enfin, que le gouvernement canadien substitue aux sanctions actuelles, qui sont symboliques et inefficaces, d'autres plus rigoureuses et applique, par conséquent, toute une série de sanctions commerciales, diplomatiques et culturelles contre la Pologne et les pays du bloc soviétique, jusqu'à ce que l'état de guerre prenne fin en Pologne et que tous les droits civiques et syndicaux soient rétablis.

Bien entendu, cette résolution n'a pas obtenu l'approbation du parti du député. Tandis qu'il déverse sa colère sur le député de Saint-Jean-Ouest, qu'il me permette de lui demander de nous faire part de sa réaction aux observations du premier ministre (M. Trudeau) et de nous dire comment il peut demeurer d'allégeance libérale après les avoir entendues. Voici ce que le premier ministre a dit:

Il est à souhaiter que le régime militaire sera en mesure de restreindre les exigences excessives de Solidarité.

C'est ce que le premier ministre a déclaré immédiatement après l'imposition de la loi martiale. Hier, un journal publiait un article au sujet de la libération de Lech Walesa. Cet article reprenait les paroles du vice-premier ministre polonais Jerzy Ozdowski, qui avait déclaré bien des fois ce qui suit à propos de Solidarité:

C'était un mouvement tellement jeune qu'il ne tenait pas compte de la réalité. Il oubliait les conditions politiques et cherchait à obtenir des changements qu'il était impossible d'apporter.

Quels étaient ces changements? Le respect de la liberté dans un pays où ce droit a longtemps été nié par un autre pays, l'Union soviétique, contre lequel le député de Parkdale-High Park n'a pas dit un mot. Pourtant, le pays de ses ancêtres a été asservi par l'une des nations les plus tyranniques et les plus impérialistes du monde, qui a toujours volé les nations voisines, imposé la loi martiale partout où il a pu le faire, envahi et occupé l'Afghanistan, occupé l'Angola par l'entremise d'agents venus de Cuba, et aidé à fomenter la guerre civile dans ce pays; il a englouti les États baltes, occupé l'Ukraine, noyée dans le grand empire de l'Union Soviétique; et jamais encore il n'a quitté un pays qu'il a occupé. Pourquoi le député, à qui les intérêts de ce peuple épris de liberté tiennent à cœur, n'a-t-il pas dénoncé ce régime tyrannique?

Je vais le dire à la Chambre. C'est parce que ce député libéral ne pourrait jamais aller à l'encontre des intérêts du premier ministre. Celui-ci a ensuite déclaré:

Si la loi martiale est une façon d'éviter la guerre civile je dois reconnaître que cette solution n'est pas totalement mauvaise.

Il s'agit pourtant d'un régime qui a étouffé un mouvement qui essayait de donner enfin à ce peuple courageux la liberté qu'il mérite, et les observations du premier ministre revenaient à dire qu'il félicitait ce régime parce qu'il avait aidé à éviter la guerre civile. Rien ne prouve que la guerre civile aurait éclaté sans l'intervention de ce monstre de l'Est, l'Union soviétique. Le premier ministre ajoutait: